

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2016**

Sur convocation du 4 octobre 2016, le Conseil Municipal de Courville-sur-Eure s'est réuni le **MARDI 11 OCTOBRE 2016** à dix-neuf heures zéro minute, à la salle de la Madeleine, annexe de la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur BUISSON, Maire, assisté de Monsieur PEPIN, Monsieur HAY, Madame GAREL, Monsieur HALLOUIN, Madame DAMAS, Adjointes.

Etaient également présent(e)s : Madame JOLLY, Madame SURIN, Monsieur EMMANUEL, Madame PERRIO, Monsieur JOUBERT, Madame DESAEVER, Monsieur CHARRIER, Madame CORDERY, Monsieur SERRE, Mademoiselle CARTRON, Monsieur RECAMENTO, Madame HUARD, Monsieur LE VANNAIS, Madame DUCHEMIN, Monsieur DOLLEANS, Madame TOURAINÉ.

Monsieur CHARRIER Jean-Paul est élu Secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet le compte rendu du Conseil Municipal du 12 septembre 2016 à l'approbation de l'Assemblée. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

**01 - MARCHES CONCERNANT LA REFECTION DU STADE KLEIN -
AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES A INTERVENIR**

Monsieur le Maire présente le projet de réhabilitation du stade Klein et expose que la commission d'appel d'offres s'est réunie mardi 20 septembre dernier, pour l'ouverture des plis remis dans le cadre de la procédure de marché à procédure adaptée constituée de 4 lots séparés pour la réfection du stade Klein.

Lot n° 1/ Travaux préparatoires - Terrassements - Bordures et caniveau - Réseau eaux pluviales - Piste et plateau sportif - Abords - Réseau AEP pour arrosage - Accès PMR et technique

3 sociétés ont remis une offre :

ENTREPRISE	OFFRE HT
PIGEON STAR RENAZE	219 796,99 €
PARC ESPACE	242 176,40 €
EUROVIA	194 294,41 €

Lot n° 2/ Terrain revêtement gazon synthétique FOOTBALL

7 sociétés ont remis une offre :

ENTREPRISE	OFFRE HT
SPORTING SOLS	246 930,00 €
POLYTAN	248 205,50 €
PIGEON STAR RENAZE	236 387,93 €
SPARFEL	246 030,77 €
PARC ESPACE	255 510,50 €
ID VERDE	269 384,70 €
ART-DAM	264 078,44 €

Lot n° 3/ Eclairage du terrain FOOTBALL

5 sociétés ont remis une offre :

ENTREPRISE	OFFRE HT
ALLEZ ET COMPAGNIE	53 156,00 €
CITEOS	57 058,38 €
BOUYGUES ENERGIE	55 040,90 €
SOMELEC	38 627,48 €
SPIE	41 885,90 €

Lot n° 4/ Clôture – Portails – Main courante

3 sociétés ont remis une offre :

ENTREPRISE	OFFRE HT
CLOTURES ET PORTAILS DE L'EURE	18 158,00 €
PAYSAGES JULIEN & LEGAULT	15 686,40 €
PARC ESPACE	18 716,00 €

La Commission d'appel d'offres s'est à nouveau réunie le 4 octobre 2016 pour étudier les rapports d'analyse des offres remises, rapports établis par le cabinet ATHENA INGENIEURIE, Maître d'œuvre.

La commission a décidé d'attribuer les marchés aux entreprises proposées, conformément à l'analyse faite par le Maître d'œuvre.

- Lot n°1 : EUROVIA pour un montant de 260 860,55 € HT
(Offre de base : 194 294,41 € + option n°1 : 66 566,14 €).
- Lot n° 2 : POLYTAN pour un montant 248 205,50 € HT.
- Lot n°3 : SOMELEC pour un montant 38 627,48 € HT.
- Lot n°4 : PAYSAGES JULIEN & LEGAULT pour un montant 15 686,40 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés autorise le Maire à signer les marchés à intervenir avec les entreprises retenues.

02 - REHABILITATION DU STADE KLEIN - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire expose:

Il est proposé de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental, dans le cadre du contrat Départemental de Développement Intercommunal (CDDI) pour les travaux de réhabilitation du stade Klein dont le plan de financement s'établit comme suit :

	SOCIETES	Montant HT	Montant TTC
LOT 1	EUROVIA	260 860,55 €	313 032,66 €
LOT 2	POLYTAN	248 205,50 €	297 846,60 €
LOT 3	SOMELEC	38 627,48 €	46 352,98 €
LOT 4	PAYSAGES JULIEN & LEGAULT	15 686,40 €	18 823,68 €
Mission SPS		1 600,00 €	1 920,00 €
Maître d'œuvre ATHENA INGENIEURIE		17 000,00 €	20 400,00 €
	TOTAL	581 979,93 €	698 375,92
<i>Financements de la dépense</i>			
Fonds de soutien à l'investissement		136 620,00 €	136 620,00 €
Contrat Régional 20 %		116 395,99 €	116 395,99 €
CDDI		175 000,00 €	175 000,00 €
Reste à la charge de la commune			270 359,93 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés DECIDE de solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du CDDI, pour les travaux de réhabilitation du stade Klein.

03 - ANNULATION DE LA DELIBERATION INSTAURANT LA TAXE DE SEJOUR

Monsieur le Maire expose :

Lors de la séance du Conseil Municipal du 12 septembre 2016, la délibération n° 84-2016 instaurant une taxe de séjour sur l'hébergement touristique au profit de la Commune a été votée.

Cependant, lors d'un Conseil des Maires de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche, il avait été question d'instaurer cette taxe au profit de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche afin de développer la compétence tourisme, et aucune objection n'avait été émise.

Il est précisé que la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche appliquera les tarifs votés lors du dudit Conseil Municipal du 12 septembre 2016.

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés autorise l'annulation de la délibération n° 84-2016.

04 - VOTE DU TAUX DE LA TAXE LOCALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE (TLCFE)

Monsieur le Maire expose :

Le montant de la TLCFE est spécifique pour chaque commune. En effet, c'est l'organe délibérant de la collectivité territoriale qui définit librement, dans un cadre (une fourchette) défini, le montant de la taxe à appliquer.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 17 septembre 2013, il avait été de nouveau décidé de ne pas instaurer cette taxe locale sur la consommation finale d'électricité.

La Communauté de Communes Entre Beauce et Perche, par délibération n°16-139 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2016, a décidé de modifier ses statuts et d'ajouter la compétence facultative «Autorité Organisatrice de Distribution d'électricité et de gaz, en matière de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion des installations et réseaux d'électricité, d'éclairage public, de gaz, d'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques... ainsi que des services, installations et unités de production associés ».

La Communauté de Communes Entre Beauce et Perche *exercera donc la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et pourra, concernant les communes membres qui ont plus de 2000 habitants, percevoir cette taxe.*

La Communauté de Communes Entre Beauce et Perche souhaite harmoniser l'application de cette taxe pour toutes les communes membres dépendant du SEIPC et a délibéré en ce sens pour l'application de cette taxe à hauteur de 8,5 % (taux maximum).

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés DECIDE de voter pour un taux à 0 % de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité.

05 - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2^{EME} CLASSE, NON PERMANENT, POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE AU SERVICE DE LA COMMUNICATION

Monsieur le Maire expose :

Le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, est nécessaire pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité en raison d'un surcroît de travail au service de la communication dû à l'absence du chargé de communication.

Cet agent sera embauché sur un contrat de 35 heures par semaine pour une durée déterminée d'un an.

Monsieur BUISSON

Nous avons reçu trois candidatures spontanées et convoqué les personnes. C'est une personne de Courville S/Eure qui a été retenue sur ce poste.

Monsieur JOUBERT

Quand les gens vont apprendre que c'est une personne de Courville et de plus un ancien commerçant, cela ne risque-t-il pas de créer des doutes quant aux critères de sélection.

Madame GAREL

Nous étions trois à recevoir ces candidats et nous avons défini des critères bien précis de sélection. Nous pouvons informer toutes les personnes qui souhaitent avoir des informations.

Monsieur BUISSON

Les trois profils des candidats étaient intéressants mais je souhaitais pour ce poste, des qualités rédactionnelles et une disponibilité afin de couvrir les évènements et surtout développer les articles dans notre bulletin municipal « Courville Infos ».

Madame GAREL

Afin de pallier aux heures d'absence de l'agent indisponible à la Médiathèque, un agent communal viendra le lundi tous les 15 jours afin de soulager aussi les permanences des bénévoles.

Madame DAMAS

Je souhaiterais indiquer avec Madame DUCHEMIN que nous sommes contre l'idée que ce soit un agent communal rémunéré, sur son temps de travail, qui remplace des bénévoles.

Madame GAREL

Je tiens à vous préciser que l'agent communal viendra remplacer les heures qu'effectuait l'agent indisponible, et l'intention était de soulager la bénévole qui tient la permanence tous les lundis, sur la demande de l'agent chargé de l'accueil de la Médiathèque!

Monsieur BUISSON

Je pense que c'est un problème en interne, il faut donc vous réunir et préciser les besoins de la Médiathèque et m'informer par la suite afin que nous puissions prévenir l'agent communal de ses dates et heures d'intervention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve la création d'un poste non permanent d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, IB 342 IM 323, pour accroissement temporaire d'activité pour un an à compter du 17 octobre 2016.

06 - AUTORISATION POUR L'ACQUISITION D'UNE PARCELLE CADASTREE ZB N°70 ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Maire expose :

Lors du Conseil Municipal du 14/06/2016, je vous avais indiqué que j'avais fait un courrier au propriétaire du terrain qui se trouve entre la nationale 23 et le chemin du bord des étangs afin de lui proposer d'acquérir la parcelle cadastrée ZB n°70 contenant 4 414 m².

Les services des domaines ont été consultés et ont estimé la valeur vénale de l'ordre de 6 600 euros.

La commune a donc fait le 21 avril dernier une proposition d'acquisition à Monsieur Bruno TULPAIN de cette dite parcelle pour un montant de 6 600 euros. Par courrier en date du 2 mai 2016, le propriétaire en accepte les conditions.

Cette parcelle de 4 414 m² est non constructible. Il est précisé qu'un parc sera créé dans les années à venir.

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés approuve l'acquisition de la parcelle ZB n° 70 de 4 414 m² au prix de 6 600 euros, auprès de Monsieur TULPAIN, et autorise le Maire à signer l'acte à intervenir auprès du notaire.

L'ordre du jour étant épuisé, il est procédé à un tour de table.

07 - TOUR DE TABLE

Monsieur PEPIN

1) J'ai assisté à une réunion du S.I.Z.A., le 6 octobre dernier, avec l'ordre du jour suivant : dissolution du S.I.Z.A. au 1^{er} janvier 2017 suite à la loi NOTRe.

En effet, Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Dreux, M. Wassim KAMEL, souhaite que le syndicat soit dissous suite à la loi NOTRe. 2 solutions sont exposées : Dissolution à l'amiable avec l'agglomération du Pays de Dreux ou dissolution par Monsieur le Préfet (dans ce cas pas de bonification pour les communes membres).

Les communes membres du S.I.Z.A. devront statuer avant le 31 décembre 2016.

2) J'ai assisté à l'assemblée générale extraordinaire d'APPROLYS le 3 octobre dernier. Il a été question de la fusion de deux centrales d'achats : Approlys et Centr'Achats.

Madame DAMAS

Pourrait-on mettre un éclairage extérieur sur le parking de la Médiathèque car quand les bénévoles partent, il fait nuit et nous ne sommes pas trop rassurés ?

Monsieur BUISSON

Nous allons faire chiffrer un éclairage avec détecteur de présence sous chaque entrée des bureaux (Médiathèque, SIRTOM et anciens locaux CCPC) et mettre cela en place rapidement car c'est un réel problème en effet.

Monsieur SERRE

J'aimerais connaître la date d'intervention pour la taille des arbustes dans la rue Jules Ferry.

Monsieur HAY

Cela est prévu au planning des services techniques cette semaine.

Monsieur JOUBERT

Je vous signale que l'éclairage du stade Jourdain fonctionne, il ne reste plus qu'à procéder à la conformité de l'installation.

J'ai constaté des dépôts devant la déchèterie et les abords ne sont pas propres.

Monsieur HAY

J'ai assisté à une réunion avec le Président du SIRTOM, la société VEOLIA et des remarques ont été émises quant à la propreté du site.

Monsieur BUISSON

Je ferai un courrier au SIRTOM pour signaler ce problème.

Monsieur JOUBERT

Pour le Paris-Tours de dimanche, j'avais fait appel à une vingtaine de bénévoles afin d'avoir des signaleurs le long du parcours. Or, il s'est avéré que les signaleurs se sont retrouvés avec 1 voire 2 gendarmes par carrefour !

Monsieur HAY

Je ferai remonter l'information auprès de la gendarmerie et de l'organisateur car le risque est de ne plus trouver personne pour les prochaines courses.

Madame DESAEVER

Je signale que le jardin du souvenir au cimetière est une vraie litière pour chats. Ne serait-il pas possible de mettre des galets décoratifs sur lesquels les chats n'osent pas s'aventurer semble-t-il?

Monsieur HAY

Je vais me renseigner.

Madame SURIN

J'ai constaté que la place de stationnement handicapé n'est pas matérialisée sur le parking du presbytère face au Syndicat d'Initiative.

Il faudrait tailler la couronne des arbres le long de la rue qui mène à la gare, car il faut se pencher pour passer en dessous et en toute sécurité sur le trottoir.

Madame GAREL

Un jeudi après-midi, j'ai voulu faire une photo de la Mairie de la Place des Fusillés, je suis allée fermer la porte des toilettes publiques et là, les toilettes étaient dans un état de saleté apparent et la porte ne fermait pas.

Monsieur HAY

Je tiens à préciser que les toilettes publiques sont nettoyées tous les jours de la semaine, le matin de bonne heure. Il est vrai que les jours de marché, ceux-ci sont beaucoup sollicités... Concernant la porte, nous avons demandé plusieurs fois une intervention mais elle se dérègle régulièrement. Je vais voir pour trouver une solution.

Madame GAREL

Lundi dernier, je suis allée à l'Ecole de Musique et une odeur intempestive remontait dans le bureau du Directeur et qui semblait venir des toilettes dans la cour. Le directeur m'a signalé que ce n'était pas la première fois.

Monsieur HAY

Je vais demander une intervention auprès de la STGS afin de voir si une de nos canalisations n'est pas bouchée.

Madame GAREL

Est-ce que je peux mettre un message de rappel au civisme concernant les déjections canines sur le panneau lumineux car nous déplorons tous l'état des trottoirs, envahis de ces déjections animales.

Monsieur BUISSON

C'est une bonne idée afin de sensibiliser la population à ce problème.

Monsieur EMMANUEL

J'ai remarqué qu'une partie du muret derrière la mairie était cassée.

Monsieur HAY

Oui, il y a eu un accident. Un devis a été demandé pour procéder à sa réparation.

Monsieur EMMANUEL

Je vous signale que les bancs le long de la promenade des Canaux sont usés. Il faudrait les gratter et les repeindre.

Monsieur BUISSON

Je vous demande de bien vouloir passer en Mairie remplir un imprimé « demande de travaux » lorsque vous constatez des réparations à effectuer. En effet, nous avons alors un suivi des travaux et nous pouvons organiser ainsi au mieux les plannings des services techniques.

Monsieur EMMANUEL

Le maître d'œuvre de la création de la voie verte demande une photo du pont de la rocade pour faire un montage. J'ai essayé mais il serait plus judicieux de la faire depuis la rivière afin d'avoir une vue d'ensemble plus dégagée.

Monsieur BUISSON

Il faudrait voir avec une personne ayant une barque. Demander à Monsieur VINCENT.

Monsieur LE VANNAIS

Un voisin demande s'il peut s'occuper et entretenir le parterre créé devant chez lui suite aux travaux de la rue Pasteur.

Monsieur BUISSON

Dans le marché de travaux de la rue Pasteur, les espaces verts sont prévus afin d'harmoniser toute la rue et de plus c'est sur le domaine public communal. Donc, il faudra lui répondre que cela n'est pas possible.

La séance est levée à 20h35.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 15 novembre 2016.